



CLDAO-hugolacroix
Vol. 9 No 10 - Février 2020

<http://journallepont.ca>

journallepont@hotmail.com

JOURNAL
Le PONT
de PALMAROLLE



Une première! en Abitibi-Ouest, **du hockey luge**



du 25 au 29 février
26^e Traversée du lac Abitibi

Sommaire

Actualité	4
Affaires municipales	8-9
Histoire	7
Loisirs	15
Vie communautaire	13

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	2 à 5
*Gilles Fortier	15
*Cercle de fermières	12
*Francine Gauthier	11
*Félix Goulet	16
*MFC	12
*Lise Bouillon	6

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
Vice-présidente : Christiane Plante
Infographiste
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Administrateurs : André Chrétien
Lise Bouillon
Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité
dans **LE PONT**

C'est une visibilité
incontournable
Tiré à 665 exemplaires

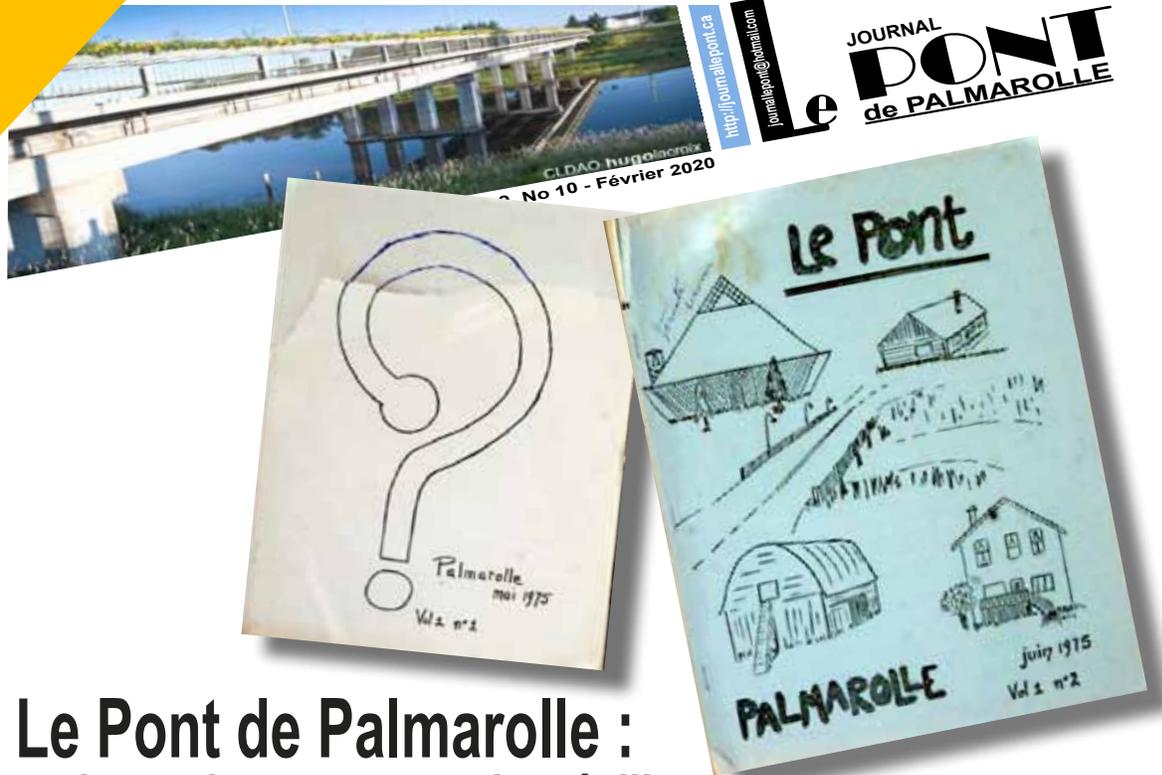
1/8 page - carte professionnelle 18 \$
1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois



Le Pont de Palmarolle : un journal communautaire résilient

45 ans! C'est l'anniversaire que fête en 2020 le Journal Le Pont de Palmarolle.

Fondé en 1975, notre Journal frôle le demi-siècle. Et malgré quelques années sabbatiques, il a toujours su se relever avec fierté et vigueur et il livre encore aujourd'hui à ses lecteurs un mensuel d'actualités locales et régionales, des chroniques variées, des points de vue diversifiés ainsi que les activités communautaires de notre milieu.

Issue de la grande consultation Chantier'75-région La Sarre, sa belle histoire commence au début de 1975. Un groupe de citoyens se réunit autour du projet. L'objectif est de rapprocher les citoyens et leurs organismes communautaires par un moyen de communication accessible à toute la population. Dans le groupe, c'est madame Antoinette Desharnais qui lance, porte et soutient l'idée d'un journal communautaire.

Chantier'75, « qu'ossa donné »?

Outre le journal bien sûr, cette grande consultation a accouché de projets de loisirs pour les jeunes et les adultes, d'un renforcement du sentiment d'appartenance, du goût de la participation et de la collaboration... ainsi que d'une liste de gardiennes disponibles.

Le groupe fondateur du journal, présidé par Lionel Gauthier et soutenu par les commerces et les organismes du milieu, produit un mensuel d'une quarantaine de pages, tiré à 280 exemplaires et est gratuit. L'aventure dure cinq ans, de mai 1975 à février 1979. L'éditorial du dernier numéro déplore « le peu d'articles et le manque de relève pour l'équipe de responsables qui sont un peu à bout de souffle ». Ils souhaitent finalement « qu'un autre journal, avec une autre équipe, puisse voir le jour bientôt pour le bienfait de tous les gens de Palmarolle ».

Le Pont renaît

En mai 1991, soit après une absence de douze ans, une nouvelle équipe prend la relève. La publication mensuelle d'une dizaine de pages, en format 8 ½ sur 11 plié en deux, transmet surtout des informations provenant des organismes locaux. Ce format s'éteint en juin 1998 probablement, encore une fois, pour cause d'essoufflement des bénévoles.

Puis en février 2003, le Journal réapparaît...cette fois pour ne plus disparaître. Au début, le format 8 ½ sur 11 agrafé contient de 15 à 20 pages, est tiré à plus de 500 exemplaires et distribué gratuitement.

Le 19 avril 2011, le Journal entame un grand virage : délivrance de lettres patentes sous le nom de Journal Le Pont de Palmarolle. Il devient en outre membre de l'Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ) et obtient la certification de son tirage.

Par la suite, Le Pont s'est encadré de statuts et règlements en plus de se doter d'une politique d'information.

Aujourd'hui le Journal Le Pont est tiré à 665 exemplaires, en format magazine de 20 pages dont la une en couleur. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de Palmarolle ainsi que dans quelques endroits publics de La Sarre. Le contenu comporte des nouvelles, des reportages et des chroniques variées ainsi que de l'information locale et régionale.

Depuis 2017, les citoyens peuvent également consulter le Journal en ligne sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/JournalLePont/?ref=bookmarks> ainsi que sur le site Web du Journal : <http://journal-lepont.ca/> À cette dernière adresse, vous avez aussi accès aux archives du Journal Le Pont de 2003 à aujourd'hui, et bientôt de 1975 à 2002.

Quel avenir pour Le Pont?

Nous savons tous que les médias écrits vivent une crise sans précédent. Baisse drastique du lectorat et financement à l'avenant. L'équipe actuelle de bénévoles du Journal Le Pont est fière de produire, à chaque mois, un numéro accessible, attrayant et informatif que les citoyens attendent toujours avec fébrilité. Conscients en outre de l'impact des médias électroniques auprès des jeunes, nous avons conçu une page Facebook ainsi qu'un Journal Web, aux adresses ci-haut mentionnées. À l'évidence, nous avons élargi notre lectorat. Pour preuve, nous avons au-delà de 1 000 abonnés à notre page Facebook et plus de 5 000 consultations du Journal Web.

Or la réalité est que notre lectorat vieillit alors que les médias écrits peinent à rejoindre les jeunes qui surfent sur d'autres plateformes, notamment les réseaux sociaux. Nous apprécions beaucoup et saluons la collaboration de jeunes comme Félix Goulet, chroniqueur pêche, ainsi que l'arrivée d'une collaboratrice, Chantale Vallières, qui nous livre des chroniques ponctuelles et qui, nous l'espérons, atteignent des lecteurs plus jeunes.

À terme, en tant qu'équipe de bénévoles, nous faisons en outre face à un manque criant de relève. Pour l'heure, nous avons encore du « gaz » et nous tenons le fort, entre autres grâce à notre passion ainsi qu'à l'appui financier de la Municipalité et du ministère de la Culture et des Communications.

Les valeureux fondateurs qui ont eu l'audace de lancer ce journal en 1975 doivent être fiers aujourd'hui de constater que le Journal Le Pont entre dans sa 45^e année.

Palmarolle aura-t-il un jour ses industries?



C'est la question que lançait Lionel Gauthier dans Le Pont d'octobre 1975.

En effet, après le départ des garages Nicol et Gagnon, de la meunerie, de la boulangerie, de la beurrerie et de Gobeil, monsieur Gauthier déplore que le Centre d'abattage du Nord-Ouest, propriété de Rosaire Carrier, envisage de déménager à La Sarre.

Citons le bref texte de Gauthier : « Ayant poussé comme un champignon, l'abattoir de monsieur Carrier est maintenant connu dans tout l'Abitibi-Ouest. Rempli d'ambition, il envisageait de construire un plus grand abattoir dans les limites du village. Or nous apprenions récemment que M. Carrier avait acheté un terrain près de La Sarre et doit commencer la construction bientôt. Pourquoi laissons-nous aller les sources de progrès qui pourraient grandir ici chez nous? »

Dans les années '70 et '80, il y eut ce phénomène de déplacement des commerces et des industries vers les villes pôles. Et Palmarolle, comme bien d'autres villages prospères de cette époque, n'y échappa pas. À tort ou à raison, nos citoyens ont longtemps déploré cette situation en se remémorant « l'Âge d'or de Palmarolle » ayant prévalu avant l'exil de ses commerces. Par

la suite, certains projets sont apparus sur le radar mais sont aussi vite disparus. Rappelons notamment la laiterie, la fromagerie et récemment les Maisons Nordique, les deux dernières industries s'étant implantées à La Sarre.

Or d'autres projets, non moins ambitieux, ont vu le jour depuis ce temps. En plus de plusieurs petits commerces de service, Palmarolle compte notamment un atelier d'usinage à la fine pointe de la technologie, un atelier de soudure haut de gamme, un commerce de vente et service de produits agricoles, une entreprise d'aménagement paysager connue partout en région, une épicerie qui n'a rien à envier à celles de la ville, une quincaillerie qui dessert le territoire régional, et une usine de murs, de planchers et de toits préfabriqués qui rayonne non seulement au Québec, mais aussi en Ontario et dans les Maritimes. Et que dire du secteur agricole qui se diversifie, se robotise, innove et dont certains se sont tournés vers l'exportation de leur produit.

Comme quoi les graines d'entrepreneurship semées à l'époque par les Labonté, Gobeil, Richard, Bégin et autres ont su germer et produire cette belle récolte dont la population est aujourd'hui si fière. Et oui Lionel, Palmarolle a ses industries.



26^e Traversée du lac Abitibi

En date du 16 janvier, 25 skieurs étaient inscrits à la 26^e Traversée du lac Abitibi qui se déroulera du 25 au 29 février 2020. Le comité organisateur s'attend d'atteindre un peu plus d'une trentaine de participants d'ici le 15 février. Les aventuriers parcourront les quelque 100 kilomètres séparant Eades en Ontario de La Sarre en Abitibi-Ouest.

À la demande de plusieurs participants, le comité organisateur a, cette année, devancé l'événement d'une semaine afin de leur permettre de passer la relâche scolaire avec leur famille.



Entretemps, certains participants inscrits à la Traversée du lac Abitibi se réchaufferont les jambes sur 30 kilomètres lors de la Traversée du lac du Poisson Blanc, en Outaouais, les 8 et 9 février.

D'autres participeront à la Classique Harricana de Val-d'Or (du lac Blouin au pont Thompson), une expédition de 35 kilomètres, les 14, 15 et 16 février.

Au Plus Bonheur



(819) 787-3777
175 Principale, Palmarolle

Services offerts

Menu du jour
Repas pour emporter
Brunch du dimanche
Salle privée
Terrasse



Propriétaires : France et Valérie Bordelean, Guy Bélanger



à Palmarolle

Les Cadets d'Abitibi-Ouest s'entraînent au biathlon

En l'absence d'une piste ski-patin (skate) à La Sarre, le Corps de Cadets 2788 d'Abitibi-Ouest, dirigé par la Capitaine Anik Dubois, bénéficie cet hiver d'un superbe circuit à Palmarolle. En effet, Jean-Louis Labonté a offert un espace et un camp au bout de sa terre au groupe d'une douzaine de jeunes biathlons afin qu'ils puissent s'entraîner en prévision des compétitions régionales et provinciales à venir.

Depuis quelques années, les Cadets doivent s'entraîner sur des terrains privés. Or ce nouveau circuit, tracé et entretenu par monsieur Labonté et son fils Stéphane, est un cadeau pour eux d'autant plus qu'il offre tous les niveaux de difficulté requis pour ce genre d'entraînement.

Lors de la pause de midi dans le camp chauffé, les jeunes peuvent manger et se sécher tout en profitant d'un dialogue intergénérationnel avec le réputé « raconteur » Jean-Louis.

Le biathlon est un sport olympique très exigeant physiquement et qui combine ski et tir à la carabine. Cette discipline est très populaire au Québec depuis les deux médailles, d'or et d'argent, remportées par Myriam Bédard aux Jeux olympiques d'hiver de 1994 à Lillehammer.

Dimanche le 2 février, le groupe doit se rendre à Val-d'Or pour les compétitions régionales. Par la suite, les gagnants croiseront le fer avec les autres régions, cette fois à Valcartier, lors des compétitions provinciales qui se tiendront à la mi-février.

ALCOOL OU DROGUE AU VOLANT



**C'est
CRIMINEL**



Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : www.avocat.qc.ca/public/ialcoolauvolant

La conduite d'un moyen de transport avec la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue :

Pour qu'une personne soit déclarée coupable, la poursuite doit prouver hors de tout doute raisonnable les trois éléments suivants : 1) l'accusé a conduit un moyen de transport, 2) sa capacité de conduire était affaiblie à un quelconque degré, 3) par l'alcool et/ou une drogue.

Sont notamment considérés comme des moyens de transport : les véhicules à moteur (une automobile, que le carburant soit à essence ou qu'elle soit électrique ou hybride, une moto, une motoneige, un véhicule hors route), les bateaux, les aéronefs et le matériel ferroviaire. Une bicyclette n'est pas considérée comme un véhicule à moteur, à moins qu'elle soit propulsée par un moteur électrique.

Il est à noter que la poursuite n'a pas à prouver un état d'intoxication constituant un écart marqué par rapport à un comportement normal. Un accusé sera déclaré coupable si la poursuite prouve hors de tout doute raisonnable un degré d'intoxication qui varie de faible à grand.

La poursuite doit prouver que l'affaiblissement de la capacité de conduire est causé par la consommation volontaire d'alcool, d'une drogue ou des deux. La seule preuve de l'affaiblissement de la capacité de conduire ne suffit pas pour qu'il y ait déclaration de culpabilité, comme dans les cas de fatigue, de maladie ou d'âge avancé.

Dans la grande majorité des causes de conduite avec capacités affaiblies par l'alcool

et/ou une drogue, la preuve se fait par les observations des témoins de la conduite automobile de l'accusé de même que par celles des policiers qui ont procédé à l'arrestation.

Dans les faits, seront notamment pris en compte les éléments suivants :

- Toute manœuvre de conduite dangereuse, bizarre, croche ou contraire au Code de la sécurité routière;
- Le manque d'attention ou la négligence d'un conducteur ayant causé un accident, si tel est le cas;
- L'odeur d'alcool;
- Les yeux rouges et injectés de sang, vitreux ou les pupilles dilatées;
- Le langage pâteux ou incohérent;
- La difficulté à écouter les consignes des policiers;
- Les pertes d'équilibre et la démarche chancelante;
- Le manque de coordination;
- Les aveux du type : « je sais que je suis chaud », « j'aurais pas dû conduire » ou « laissez-moi une chance »;
- Le comportement agressif envers les policiers.

Par ailleurs, lorsqu'un policier a des motifs raisonnables de soupçonner qu'une personne a de l'alcool dans son organisme et qu'elle a conduit dans les trois dernières heures, il peut lui ordonner de passer des tests de coordination des mouvements et/ou lui ordonner de fournir un échantillon d'haleine à l'aide d'un appareil de détection approuvé.

d'ordonner de fournir un échantillon d'haleine à l'aide d'un appareil de détection approuvé.

De plus, depuis le 18 décembre 2018, si un policier a en sa possession un appareil de détection approuvé, il peut ordonner à une personne qui conduit un véhicule à moteur de fournir un échantillon d'haleine sans même avoir de motifs raisonnables de soupçonner la présence d'alcool dans son organisme.

En matière de drogue, si le policier a des motifs raisonnables de soupçonner la présence de drogue dans l'organisme d'une personne qui a conduit dans les trois dernières heures, il peut lui ordonner de passer des tests de coordination des mouvements et/ou fournir des échantillons d'une substance corporelle nécessaire à la réalisation d'une analyse convenable à l'aide du matériel de détection des drogues approuvé. (N.B. Aucun matériel de détection des drogues n'a été approuvé pour l'instant).

Les défenses : Un accusé pourrait convaincre le Tribunal que les symptômes observés par les policiers ou les témoins ne sont pas suffisants pour être déclaré coupable hors de tout doute raisonnable ou que ces symptômes sont attribuables à une autre cause. Par exemple, une personne qui boit ou qui a un trouble du langage.

Un accusé pourrait convaincre le Tribunal de ne pas permettre le témoignage des policiers sur certains éléments lorsqu'ils n'ont pas respecté ses droits constitutionnels et si l'admissibilité en preuve de leur témoignage sur ces éléments est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice, par exemple dans les cas suivants :

- L'interception illégale : Les policiers ont intercepté l'accusé pour enquêter sur une infraction qui n'est pas reliée à la sécurité routière et sans motif raisonnable de soupçonner la commission de l'infraction en question;
- L'ordre illégal de se soumettre à des épreuves de coordination ou à l'appareil de détection approuvé : Les policiers n'avaient pas de motif raisonnable de soupçonner la présence d'alcool dans son organisme. Attention, depuis le 18 décembre 2018, si les policiers ont en leur possession un appareil de détection approuvé, ils n'ont plus besoin d'avoir ces motifs raisonnables de soupçonner la présence d'alcool dans l'organisme pour ordonner à la personne qui conduit de fournir un échantillon d'haleine. Il est fort probable que la constitutionnalité de ce nouvel article du Code criminel sera contestée devant les tribunaux;
- L'ordre illégal de se soumettre à des épreuves de coordination ou de fournir des échantillons de substance corporelle : Les policiers n'avaient pas de motif raisonnable de soupçonner la présence de drogue dans son organisme;
- L'arrestation illégale : Les policiers n'avaient pas de motif raisonnable de croire que l'accusé avait conduit avec les capacités affaiblies par l'alcool ou la drogue;
- Le droit à l'avocat de son choix : L'accusé a fait des aveux alors qu'il a été questionné par les policiers sans avoir eu une opportunité raisonnable de communiquer avec l'avocat de son choix.

Le Tribunal pourrait également ordonner l'arrêt des procédures si le droit de l'accusé d'être jugé dans un délai raisonnable n'a pas été respecté. La Cour suprême a récemment établi que le délai maximal entre le dépôt des accusations et le jugement final est de 18 mois lorsque l'affaire est jugée devant une Cour provinciale, ce qui est généralement le cas pour les infractions reliées à l'alcool au volant. À noter que les délais qui sont causés par l'accusé ne sont pas comptabilisés dans le délai maximal de 18 mois. Une fois ce délai dépassé, la poursuite doit établir la présence de circonstances exceptionnelles pour justifier la longueur du délai.



Jean-Pierre Robichaud

Saviez-vous que...

- ...le premier numéro du journal, édité en mai 1975, n'avait pas encore de nom? La une arbore un gros point d'interrogation. Cette première édition lance par la même occasion un concours pour suggérer un nom pour le nouveau journal. Le numéro suivant affiche fièrement son nom à la une : Le Pont, choisi par Huguette Van Hove, gagnante du prix de \$12.50.
- ...au même moment, le maire Pierre Aubin confirme le projet d'aqueduc et d'égouts au coût de \$615 000?
- ...le rapport financier de la Municipalité pour l'année 1974 affiche des revenus de \$65,444. et des dépenses de \$43,426. pour un surplus de \$22,018? (Les prévisions budgétaires de 2019 : 2 539 000 \$.)
- ...le Comité de la fabrique autorise l'agrandissement du presbytère au coût de \$18,000?
- ...Clarisse Vachon, actuelle secrétaire au Journal Le Pont, fait déjà partie du Comité du Journal dès 1975 comme dactylographe? D'emblée, elle mériterait le titre de secrétaire perpétuelle du Journal Le Pont...
- ...le Journal de septembre 1975 annonce le projet d'une brigade de pompiers à Palmarolle?
- ...à partir de décembre 1975, à court de financement, Le Pont coûte 25¢ dont 5¢ vont aux camelots?
- ...en février 1976, le magasin Benoit Paradis annonce qu'il ferme ses portes et liquide \$20,000 de marchandises?
- ...en mars 1976, un comité est formé pour étudier la possibilité de construire un aréna à Palmarolle?
- ...50 ans de Palmarolle oblige, Le Pont de juin-juillet 1976 contient 91 pages?
- ...en octobre 1977, la direction du Journal Le Pont lance un cri d'alarme? « Le Pont à l'eau? » titre l'éditorial. Coûts de production : \$155. Revenus : \$112.50. En outre, on signale un manque criant d'articles et de bénévoles.
- ...dans l'édition de juin 1978, 21 pages sur 36 sont consacrées au 25^e anniversaire de prêtrise du curé Arthur Drouin?

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau municipal au plus tard le lundi précédent, soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne seront traitées qu'à la séance du conseil suivante.

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS MUNICIPALES

Depuis 2015, la Municipalité a mis en place des programmes de subventions pour les citoyens. Il s'agit des programmes suivants :

- Programme subventionnant l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie;
- Programme subventionnant l'achat d'un composteur domestique;
- Programme subventionnant l'installation de cabinet de toilette à faible débit;
- Programme de remboursement de frais de non-résidents pour des activités sportives ou culturelles à l'extérieur de la Municipalité de Palmarolle pour les enfants et les aînés.

Pour tous les renseignements sur les conditions d'admissibilité à l'un de ces programmes, adressez-vous au bureau de la municipalité et nous pourrions vous remettre une copie du formulaire de demande incluant toutes les conditions.

À TOUS LES COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ

Comme chaque année, nous désirons mettre à jour les différents services et organismes qui se situent sur notre territoire et nous avons besoin de votre contribution pour cela. Voici les informations dont nous avons besoin :

- Coordonnées du comité ou de l'organisme;
- Nom de la personne ressource;
- Les membres de votre conseil d'administration;
- Les activités déjà prévues pour 2020;
- La liste de vos bénévoles.

Nous voulons mettre en place des mesures pour faciliter l'accessibilité des informations et pour ce faire nous devons avoir les bons renseignements. Lorsque les citoyens appellent à la Municipalité pour des informations, nous désirons grandement pouvoir répondre à leurs questions! D'ailleurs, au fur et à mesure que des activités, des bénévoles s'ajoutent ou qu'il y a des modifications à la structure de votre organisme, nous vous invitons à nous en faire part.

Vous pouvez nous faire parvenir vos informations par courriel à l'adresse palmarolle@mrcao.qc.ca, par téléphone au 819 787-2303, poste 21 ou encore passer nous voir au bureau municipal!

USAGES COMMERCIAUX DANS LES RÉSIDENCES

Certains usages commerciaux complémentaires peuvent être autorisés dans les résidences, comme l'artisanat, les bureaux professionnels, les petits entrepreneurs, les salons de coiffure, les services de santé divers, les foyers d'accueil pour personnes âgées et les garderies privées.

Les propriétaires qui veulent se prévaloir d'une telle autorisation doivent cependant obtenir de la Municipalité un certificat à cet effet. C'est une démarche assez simple : il suffit généralement de déclarer le nouvel usage et aucuns frais ne sont liés à cette demande. Il demeure quand même important de veiller à faire cette déclaration, afin de simplifier la mise à jour du rôle d'évaluation.



Prochaine séance du conseil
3 février 2020
La séance a lieu à 20 h, au 499, Route 393

COMPTES DE TAXES 2020

Prenez note que les comptes de taxes pour l'année 2020 seront envoyés vers la mi-février.



Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mars 2019, le Règlement n° 314 a été adopté. Ce règlement modifie le paiement des taxes foncières municipales qui est désormais effectué en six (6) versements au lieu de quatre (4). Cette modification au règlement a été adoptée afin de faciliter le paiement des taxes avec la répartition des versements moins élevés.

Le premier versement doit être effectué le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition du compte.

Le deuxième versement sera effectué au cinquantième (50^e) jour après le premier, et ainsi de suite pour les autres versements, à cinquante (50) jours d'intervalle entre chaque versement. Les dates des versements seront bien indiquées sur les petits coupons au bas de votre compte de taxes.

ÉLECTIONS PARTIELLES



Avis public d'élection pour les postes de conseiller(ère) municipal(e) aux sièges n° 1 et n° 6 à la municipalité de Palmarolle.

La municipalité de Palmarolle doit pourvoir les postes de conseiller(ère) municipal(e) du siège numéro 1 et du siège numéro 6. Si plus d'une personne pose sa candidature à l'un de ces postes, une élection partielle aura lieu le 1^{er} mars 2020. Une journée de vote par anticipation se tiendra le 23 février 2020.

Les personnes qui souhaitent poser leur candidature peuvent le faire dès le 17 janvier et jusqu'au vendredi 31 janvier auprès de la présidente d'élection, madame Carole Dubois, aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'élection. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec le bureau de la présidente d'élection au 819 787-2303, poste 22.

MESSAGE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC



La Sûreté du Québec tient à vous rappeler l'entrée en vigueur d'un nouvel article du *Code de la sécurité routière* concernant les véhicules circulant avec un **amoncellement de neige ou de glace**.

Art. 498.1. Nul ne peut circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de toute autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les usagers de la route.

Une amende est prévue pour le conducteur en infraction.

BACS VERTS / BACS BLEUS

Considérant que la tarification pour le service d'enlèvement des ordures et des matières recyclables est fixée à 200 \$ pour chaque unité de logement qui n'utilise pas plus de deux bacs par semaine, mais que certaines unités de logement utilisent plus de deux bacs, la Municipalité a adopté un nouveau règlement pour régulariser la situation concernant les bacs supplémentaires.

L'article 2 du Règlement n° 316, alinéa 1.1 précise que : « Pour chaque bac supplémentaire, le citoyen doit se procurer au bureau municipal, un autocollant au coût de 100 \$ par bac additionnel, afin qu'il soit accepté lors de la collecte hebdomadaire ».

Par conséquent, les bacs supplémentaires qui ne seront pas munis de cet autocollant ne seront plus ramassés à partir du 1^{er} février 2020.

Si vous utilisez plus de deux bacs par semaine, vous devez avoir cet autocollant sur les bacs supplémentaires.

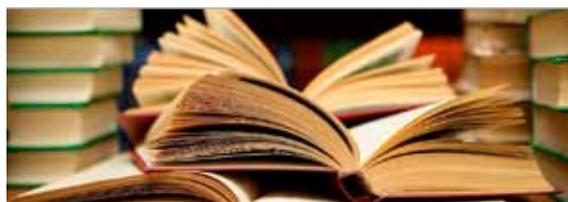
Vous devez vous présenter au bureau municipal pour payer votre autocollant, qui lui, sera installé sur vos bacs par un employé de la municipalité. Pour les années subséquentes, le tarif sera inclus dans le compte de taxes municipales.

Autocollant en vigueur dès le 1^{er} février 2020
pour les bacs supplémentaires

EMPLOIS DISPONIBLES

- Entretien ménager pour le Centre municipal de Palmarolle
- Contractuel pour la gestion du restaurant de l'aréna Rogatien-Vachon

Visitez notre site Internet : <http://palmarolle.ao.ca> sous l'onglet « Emplois disponibles »



VISITEZ

la page Facebook de la bibliothèque pour découvrir les nouveautés!

<https://www.facebook.com/groups/1910328919218321/>

EN BREF

MANDATS ACTUELS PORTÉS PAR VOS ÉLUS MUNICIPAUX ET L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

- Préparation pour la mise à jour et l'élaboration de la politique familiale en y insérant la démarche Municipalité amie des enfants (MAE) et celui pour la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);
- Actuellement en processus d'un dépôt de projet d'amélioration à l'aréna Rogatien-Vachon au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur;
- Réalisation d'un lieu adéquat pour entreposer le matériel et encourager le développement de l'activité du hockey luge à Palmarolle;
- Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques à l'édifice municipal;
- Inscription du plan en sécurité civile dans son milieu;
- Production d'une Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour garantir la pérennité des services d'eau aux citoyens et aux générations futures.

Pour plus de détails des actions en cours, nous vous invitons à assister aux séances du conseil municipal.

Par ailleurs, vous pouvez consulter les procès-verbaux des séances du conseil depuis l'année 2011 sur le site Internet de la municipalité à l'adresse <http://palmarolle.ao.ca> en cliquant sur l'onglet « La Municipalité » et ensuite sur « Procès-verbaux » dans le menu de gauche.

LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Heure d'ouverture du bureau administratif de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h.

Inspecteur municipal sur place chaque lundi selon les heures d'ouverture du bureau administratif.

Heure d'ouverture de l'aréna Rogatien-Vachon, selon la programmation des activités de glace.

Heure d'ouverture de la bibliothèque de Palmarolle, en période hivernale, chaque mercredi, de 12 h à 20 h 30.

À VENDRE? À LOUER? PUBLICITÉ?



Vous avez un logement à louer à Palmarolle?
Vous avez une maison ou un terrain à vendre à Palmarolle?

Vous avez une publicité pour votre entreprise?
DITES-LE NOUS!

Contactez la municipalité au 819 787-2303 au poste 21, et nous afficherons votre annonce sur notre site Internet et sur notre page Facebook.

Courrier du



En ce mois de février, mois du coeur, quoi de plus tentant que d'écrire sur l'amour... Autrefois, les petits journaux se targuaient de présenter à chaque édition une chronique intitulée « Courrier du coeur ». Dans les petits milieux où tout le monde se connaît, le requérant avait le souci de l'anonymat avant de demander conseil au répondant, homme ou femme, qui allait tenter de jeter un baume sur son coeur brisé, dans la mesure où c'était un coeur brisé qui cherchait de l'aide, se débattant dans l'incompréhension totale.

Aujourd'hui, l'équivalent n'existe peut-être plus puisque d'autres solutions se proposent à celui ou celle qui cherche des réponses à ses questions, comme par exemple, la consultation ou des lectures capables d'offrir à tout le moins la perspective nécessaire au détachement que la situation requiert. À moins que les peines d'amour ne soient simplement dues au fait que nous sommes assimilés à une société du prêt à jeter, de l'éphémère, de la surconsommation, terme qui s'applique désormais aux personnes comme aux choses dont les dépotoirs débordent.

Admettons-le : personne n'est irremplaçable. De là à faire place nette sur un coup de tête, il y a une marge à respecter. C'est renoncer à comprendre l'autre avant même de choisir de travailler à préserver ce qui mérite de l'être dans une

relation, avant même de choisir de pratiquer l'ouverture requise pour amorcer un dialogue constructif, quitte à en finir.

Ce choix ne préserverait personne de la rupture, la liberté étant bien la première valeur prédisposant à l'amour car, dans la mesure où l'on exige pour soi-même une totale liberté, on doit pouvoir l'accorder en retour. Si donc l'un des partenaires désire mettre fin à la relation, force est d'admettre qu'il est libre de facto. Il l'était de rester, il l'est autant de partir. Mais... tout est dans la manière de mettre fin à la relation afin que le respect, deuxième valeur prédisposant à l'amour, puisse être ressenti de part et d'autre, toujours dans le souci de préserver la conscience de ce cadeau d'amour qui a duré, ne fut-ce que trois mois, trois ans ou trois décennies.

Il arrive que la maladresse tienne lieu de moyen d'expression, lors d'une rupture. À moins qu'elle n'évolue en réelle intention de blesser l'autre et de l'humilier. Cette manière cavalière de tourner la page a le mérite d'être claire et pire encore : efficace, de telle sorte que celui qui subit n'aura d'autre choix que de prendre ses jambes à son cou pour fuir, avec l'amour propre qu'il lui reste, ce qu'il n'a pas vu venir ou ce qu'il ne pouvait deviner.

Quoi qu'il en soit, les deux survivront. Le temps fait bien les choses. Personne ne peut prétendre pouvoir juger l'autre, encore moins le condamner, car des éléments manquent toujours pour comprendre les raisons qui l'amènent à décider de rompre.

Les blessures du coeur témoignent d'un vécu amoureux réel, mais elles finissent toujours par se cicatriser et si leur souvenir ne garde pas trop d'amertume, la guérison est assurée. Bonne Saint-Valentin!



**Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et
Stéphanie Galarneau**

PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél.: (819) 333-1160
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à





Dolores Guertin-Audet

La beauté humaine

Dans la nostalgie de l'hiver, il arrive d'oublier l'essentiel du « Bien vivre ». J'ai choisi pour vous un texte de Jean Vanier sur : La beauté humaine



C'est de s'accepter enfin tel qu'on est.	C'est alors qu'on se découvre aimé de Dieu,	Chacun où on est, comme on est,
Ne plus vivre dans les rêves ou les illusions,	précieux à ses yeux.	avec ses fragilités et ses handicaps.
dans la colère ou la tristesse,	Peut-être n'est-on pas appelé	On est appelé à accueillir et à aimer,
ne plus rien avoir à prouver,	à faire de grandes choses de sa vie,	à communiquer ainsi LA VIE.
ne plus avoir besoin de fuir;	à briller comme un soleil,	(Jean Vanier)
avoir le droit d'être soi-même!	mais on est appelé à aimer et à s'aimer.	

Cercle de fermières

Mélanie Pelletier, présidente 819 787-3065



Connaissez-vous les Cercles de Fermières du Québec?

La mission des CFQ :

De par leurs actions et les différentes œuvres de bienfaisance qu'ils soutiennent, les Cercles de Fermières du Québec contribuent à l'amélioration des conditions de vie de la femme et de la famille, ainsi qu'à la préservation et la transmission du patrimoine culturel et artisanal.

Les objets de la mission des CFQ :

Les objets de la mission des Cercles de Fermières du Québec sont :

1. promouvoir le développement et l'épanouissement de la femme;
2. promouvoir les intérêts de la femme et de la famille;
3. promouvoir et favoriser la participation bénévole tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Association et contribuer à des œuvres caritatives;
4. promouvoir et protéger le patrimoine culturel et artisanal;
5. promouvoir le recrutement, sans discrimination, ayant une préoccupation constante de la jeune relève;
6. susciter la participation active des membres aux Comités, encourager et soutenir les initiatives des Cercles;
7. travailler au progrès de l'Association et du caractère particulier de la Fédération dans le respect de sa mission.

Ça vous intéresse? Alors rejoignez-nous :

Prochain rendez-vous : le mercredi 12 février 2020, à 19 h,

On porte du rouge!

Défis du mois :

- Pain en forme de coeur
- Fudge ou bouchées sucrées

Arts textiles

- Carte de souhaits de la Saint-Valentin
- Une paire de bas (tricot ou crochet)



Merci d'apporter la feuille de compilation de vos heures de bénévolat.



13 - 27 février

ACTIVITÉS MENSUELLES



6 - 20 février

Fév	
3	Réunion du Conseil municipal, 20 h
12	FERMIÈRES, 19 h 30
	Comptoir familial : mardis : 4-11-18-25; jeudis : 6-13-20-27; samedis : 1-8-15-22, de 13 h à 16 h

LE CLUB LE COTILLON DE
STE-GERMAINE VOUS
ATTEND JEUDI LE 6
FÉVRIER AU 200 RUE
PRINCIPALE (CENTRE
RÉCRÉATIF)

LE 60^E CARNAVAL DE STE-GERMAINE-BOULÉ



GRUPE DE VAL D'OR DE MUSIQUE
TRADITIONNELLE VOUS ENTRAÎNERA
AVEC SON "CALEUR" DANS UNE
VEILLÉE DIGNE DES SOIRÉES
CANADIENNES D'ANTAN !!

JEUDI LE 6 FÉVRIER 2020 DÈS 20H30

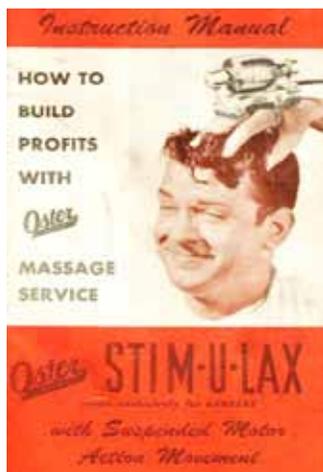
10\$ ENTRÉE

APPORTEZ VOTRE BOISSON

Gilles Fortier

Grenier aux souvenirs

Vibromasseur



Nous voici en 2020, pourquoi ne pas commencer la nouvelle année par un massage de la tête avec ce vibromasseur Oster?

Fondée en 1924, la John Oster Manufacturing Company de Racine, ville située au bord du lac Michigan (État du Wisconsin), fabrique toutes sortes d'instruments comme des rasoirs électriques ou des malaxeurs. Dans les années 50, elle fabriqua ce vibromasseur pour le cuir chevelu vendu exclusivement aux barbiers qui devenaient des distributeurs.

Comme vous pouvez le voir sur la photo, il faut simplement le placer comme il faut sur la main et appliquer vos doigts sur la tête de la personne. Je l'ai essayé juste pour voir, je peux vous dire que ça « shake » pas à peu près.



Pike (grand brochet) 41"

Le fluorocarbone

Qu'est ce que le fluorocarbone? En fait c'est un type de corde à pêche. Cette corde est principalement utilisée par les pêcheurs pour attacher un bas de ligne au bout de notre ligne principale. Probablement que certains lecteurs parmi vous se demandent mais pourquoi un bas de ligne?

Premièrement le fluorocarbone est une corde qui ressemble beaucoup au monofilament traditionnel. Par contre, contrairement à la ligne de nylon conventionnel, le fluorocarbone est complètement invisible sous l'eau. Avantage certain quand on pêche dans l'eau claire. Cette affirmation est d'autant plus importante à la pêche blanche. L'hiver, l'eau cesse de bouger à cause du couvert de glace, toutes les particules en suspension se déposent sur le fond et l'eau devient extrêmement claire à mesure que la saison avance.

De plus l'hiver comme les poissons sont au ralenti, leur approche est très lente. Ils ont donc beaucoup de temps à observer votre montage. Le courant inexistant aussi donnera un avantage au poisson se présentant. Donc en attachant un bas de ligne de la sorte, vous mettez toutes les chances de votre côté. À mon avis, il est inutile d'embobiner un moulinet en entier avec ce type de ligne, car le fluorocarbone a la vilaine tendance à garder sa mémoire. En fait elle prendra la forme de la bobine et gardera cette forme longtemps avant de redevenir rectiligne.

Que ce soit sur votre canne à dandiner ou sur vos brimballes, je vous recommande d'attacher une section d'environ 24 à 36 pouces de fluorocarbone au bout de votre ligne principale. Vous avez deux choix afin de faire l'installation. Soit d'utiliser un petit émerillon afin de faire le lien entre les deux ou bien de faire le nœud double uni.

Finalement, attacher un hameçon directement au bout du bas de ligne et un plomb pincé 10-12 pouces plus haut et vous avez le meilleur montage pour vos brimballes.

Pour ce qui est du montage de votre canne à dandiner. Si vous utilisez une dandinette, attachez cette dernière directement au fluorocarbone à l'aide du nœud d'anguille double. Personnellement j'utilise une attache métallique seulement avec une cuillère à dandiner. Finalement saviez-vous que le fluorocarbone est le type de corde le plus résistant à l'abrasion? Ce qui en résulte en un bas de ligne qui gardera sa solidité, même si ce dernier présente de petits accrocs. La preuve c'est qu'aujourd'hui les pêcheurs de gros brochets ou de maskinongés utilisent des avançons de fluorocarbone au lieu de ceux construits en métal. Encore une fois c'est une question de présentation la plus discrète possible.



FESTIVAL HOCKEY LUGE

15 ET 16 FÉVRIER 2020

ARÉNA ROGATIE VACHON DE PALMAROLLE

Équipement obligatoire : - casque avec grille ou visière complète
- coude
- épaulette
- jambières
- gants

Vous serons fournis sur place les luges et les bâtons

Coût d'inscription : 250\$ par équipe

Nombre de joueur par équipe : un minimum de 6 joueurs incluant le gardien et un maximum de 11 incluant le gardien

Date limite inscription : 2 février 2020

Pour plus d'information
ou pour inscription contactez

François Alain (819)301-3381
ou par messenger



Site Web : monurl.ca/hockeylugeabitibiouest

Jean-Pierre Robichaud

Une première! en Abitibi-Ouest, du hockey luge

Lors d'une conférence de presse le 15 janvier dernier à l'aréna Rogatien-Vachon de Palmarolle, le comité hockey luge de l'Abitibi-Ouest a dévoilé l'aboutissement de ce magnifique projet qui permet ainsi aux jeunes adeptes du hockey, qu'ils soient différents ou non, d'avoir un sentiment d'appartenance en pratiquant, à leur façon, notre sport national.

Le club de hockey luge est né de l'initiative d'une maman, Joannie Fournier, ayant un enfant vivant avec une déficience motrice. Tyler, âgé de 8 ans, adorait le hockey. Son handicap ne lui permettant pas de le pratiquer, la découverte du hockey luge l'hiver dernier changea sa vie.

Afin de favoriser l'inclusion de jeunes en situation de handicap parmi d'autres enfants, le club a donc été mis en place à Palmarolle. C'est pourquoi, dans son volet communautaire, cette activité est offerte gratuitement aux jeunes de l'Abitibi-Ouest tous les vendredi soir. Cet hiver, 35 jeunes de 4 à 14 ans ont tenté l'expérience et plusieurs d'entre eux sont devenus des joueurs réguliers.

D'autre part, un volet scolaire permettra à près de 200 élèves du pavillon de Palmarolle de pratiquer ce sport dans le cadre de leur cours d'éducation physique.

La réussite de ce projet a été rendue possible grâce à la participation de représentants de plusieurs organismes tels que la Ressource pour personnes handicapées, la Commission scolaire du Lac-Abitibi, Parasport A-T et le CISSAT.

Plusieurs partenaires financiers ont aussi collaboré à ce projet dont : Caisse Desjardins, Fondation Bon départ Canadian Tire, Norbord, la Ressource et l'ARLPHAT. Grâce à eux ainsi qu'à 30 autres commanditaires, 35 luges, bâtons et équipements de protection ont pu être acquis pour un montant de plus de 35 000 \$.

Soirée d'information famille d'accueil

Pour vivre la
belle aventure
d'être famille
d'accueil



Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue, en collaboration avec ses partenaires du secteur d'Abitibi-Ouest, vous invite à une soirée d'information portant sur le rôle et les responsabilités entourant le mandat de famille d'accueil.

Une confirmation
de votre présence
serait appréciée auprès
de la Maison des familles
d'Abitibi-Ouest au
819 333-2670.

Où : Maison des familles d'Abitibi-Ouest
Quand : le 12 février prochain à 18 h 30

Pour de plus amples informations, vous pouvez
communiquer avec madame Julie McGrath au
819 762-2848, poste 245.



Bienvenue à tous!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue
Québec

VOTRE CAISSE
VOUS INFORME



CONCOURS
**Prendre le temps de cotiser,
c'est gagnant**

8 prix de 2 000 \$ à gagner
Participez en cotisant à un REER ou à un CELI avant le 2 mars 2020*.

Courez la chance de gagner 1 des 8 prix de 2 000 \$

Pour participer, cotisez à un REER ou à un CELI de Desjardins.

Date limite : le 2 mars 2020

Tous les détails à desjardins.com/concours-reer-celi

Vous avez entre 25 et 34 ans et des besoins financiers qui s'intensifient ?

Cette période est normalement celle où les grands projets se concrétisent, d'où la multiplication des besoins financiers. Le **REER** peut alors constituer un précieux outil pour réaliser vos projets tels qu'acheter votre première maison ou retourner aux études.

Contactez dès aujourd'hui votre conseiller à la *Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest* car à bien y penser, vous avez bien des raisons de cotiser à votre **REER** cette année !

La date limite pour faire votre cotisation 2019 à votre REER est [le 2 mars 2020.](#)

REER-CELI

Grâce au REER et au CELI, sentez-vous libre et profitez des grands jours de votre vie. Ces deux régimes d'épargne sont d'excellents moyens pour économiser à l'abri de l'impôt et vous aider à réaliser vos projets.

Pour en savoir plus sur le REER et le CELI, composez le 1 800 CAISSES, rendez-vous à desjardins.com/reerceli ou venez rencontrer votre conseiller.

N'oubliez pas : la date limite pour faire votre cotisation REER 2019 est [le 2 mars 2020.](#)

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest